

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 1er septembre 2021***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Soutien aux municipalités: subventions de la Délégation au développement des communes**

Le Conseil des ministres a adopté neuf nouveaux octrois de financement d’opérations d’investissements communaux représentant une enveloppe de 499 millions Fcfp, sur un montant total d’investissement de 859 millions Fcfp, soit une contribution du Pays de 58 %.

Les opérations validées portent sur deux opérations d’acquisition et sept opérations de travaux. Les bénéficiaires de l’ensemble de ces octrois sont les communes de Fangatau, des Gambier, de Mahina, de Manihi, Paea, Papeete, Pirae et Rangiroa.

Au volet des opérations d’acquisitions, la commune des Gambier bénéficie d’un octroi pour l’acquisition d’une pelle hydraulique. D’un coût estimé à 23 millions Fcfp, cet achat s’appuie sur une participation du Pays de 13.8 millions Fcfp, soit un taux de 60%.

Parallèlement, la commune de Papeete bénéficie d’un octroi pour l’acquisition de plusieurs parcelles nécessaires à la mise en place des actions définies par son projet de rénovation urbaine (PRU). Il s’agit ici d’une seconde tranche d’acquisitions qui permettra à la commune de désenclaver le quartier, dit « Manuhoe », par la création d’une nouvelle voie connectée à l’avenue du Prince Hinoi. L’ensemble des acquisitions nécessaires s’élève à 97.6 millions Fcfp. Le Pays y apporte sa contribution à hauteur de 66.4 millions Fcfp, soit un taux de participation de 68%.

Au titre des projets de travaux, un second octroi est validé en faveur de la commune de Papeete pour la rénovation du stade Willy Bambridge. Cet équipement sportif emblématique est aujourd’hui vétuste. Fort d’une affluence quotidienne d’environ 700 personnes, celui-ci mérite une remise aux normes d’envergure pour offrir à ses usagers un équipement adéquat et sécurisé et, par conséquent, de bonnes conditions de pratique sportive. Le projet de rénovation est estimé à 247 millions de Fcfp, auquel le Pays apporte son soutien financier à hauteur de 123.5 millions Fcfp, soit un taux de participation de 50%.

La commune de Fangatau bénéficie d’un octroi de 44.6 millions Fcfp pour son projet de rénovation de la centrale hybride de Fakahina. Cette enveloppe concerne la partie production d’énergie renouvelable de la centrale. Il s’agit du troisième et dernier arrêté d’octroi nécessaire à l’opération globale de rénovation qui comprend de la maîtrise d’œuvre et des travaux inhérents à la production thermique. Le montant des travaux de cette dernière partie est évalué à près de 50 millions Fcfp, soit une participation du Pays de 88%. Cette opération de rénovation est urgente et permettra à la commune de prendre les mesures nécessaires pour garantir à ses administrés un service pérenne et de qualité. La participation du Pays à ce type de chantier structurant pour les atolls les plus isolés est une priorité pour le Président et son gouvernement.

Au volet des éclairages publics, les communes de Mahina et Manihi bénéficient respectivement d’une enveloppe de 17 millions Fcfp et de 13 millions Fcfp. Ces deux communes se sont en effet engagées dans la rénovation de leur éclairage public afin de renforcer la sécurité des usagers. Ces deux opérations sont estimées à 61 millions Fcfp, soit une participation du Pays à hauteur de 49%.

La commune de Paea projette des travaux d’extension de la couverture des tribunes du stade communal Manu Ura, dont à ce jour, seulement un tiers est couvert. Le montant de l’opération est estimé à 75 millions Fcfp avec une participation du Pays de 37.5 millions Fcfp, soit un taux de 50%.

La commune de Pirae bénéficie d’un octroi de 141 millions Fcfp pour les travaux d’extension de son cimetière communal. Cette opération entamera la phase 2 de la tranche 1 des travaux prévus au sein d’un projet d’aménagement et d’extension global se déclinant en trois tranches. La présente opération permettra à la commune d’augmenter sa capacité d’accueil par la réalisation de 5 nouvelles plateformes. Le coût des travaux est estimé à 235 millions Fcfp.

Enfin, la commune de Rangiroa bénéficie d’un octroi de 42 millions Fcfp pour son projet de construction d’un hangar technique à Mataiva évalué à 70 millions Fcfp, soit un taux de participation du Pays de 60%. Le futur hangar permettra à la commune associée d’abriter ses engins et améliorera les conditions de travail des mécaniciens.

Par ces soutiens financiers, le Pays poursuit et maintient sa politique d’accompagnement des communes. Ces aides contribuent concrètement à renforcer la qualité des missions de service public communal, essentielles à la qualité de vie des administrés.

**Subvention au Groupement de Défense Sanitaire Animale de Polynésie française**

Le Conseil des ministres a octroyé, au profit de l’association « Groupement de Défense Sanitaire Animale de Polynésie française » (GDSA-PF), une subvention de fonctionnement dans le cadre de ses activités générales au titre de l’année 2021.

L’association « Groupement de Défense Sanitaire Animale de Polynésie française » (GDSA-PF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est composée d’éleveurs des différentes filières d’élevage que l’on peut trouver en Polynésie française (apicole, bovine, porcine, avicole, etc.) et qui se regroupent autour des thématiques sanitaires.

Elle a pour but de contribuer à l’amélioration de l’état sanitaire, du bien-être animal, de toutes les espèces d’animaux d’élevage et de la qualité sanitaire de leur production animale en vue de la protection de la santé publique, l’accroissement des productions et du revenu des éleveurs polynésiens, de la promotion de l’élevage et du respect de l’environnement. Le montant de la subvention allouée est de 9 940 000 Fcfp.

**Création d’un centre d’hébergement et de réinsertion sociale dédié aux personnes sans abri: réhabilitation du site de Raimanutea**

Aujourd’hui et plus que jamais compte tenu des impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19, le devenir des personnes en situation d’errance est l’une des priorités majeures du Gouvernement. La création d’un centre d’hébergement et de réinsertion sociale est aujourd’hui envisagée, grâce à la réhabilitation des bâtisses existantes sur le site de Raimanutea.

Ainsi, il est proposé d’optimiser la totalité de la parcelle à l’aide de 2 pôles distincts au sein même de cette structure nouvelle :

* Un pôle d’urgence en faveur du traitement des situations d’individus et de familles en grande détresse,
* Un pôle d’accompagnement social en vue d’accompagner les personnes accueillies vers l’accès à une vie digne, autonome et responsable.

Cette nouvelle configuration en matière d’hébergement se verra complétée de quelques bureaux administratifs, et de plusieurs espaces collectifs pour la tenue d’ateliers et d’enseignements divers destinés à l’insertion sociale et professionnelle.

Avec l’objectif de rendre les usagers encore plus acteurs de leur vie, un espace de restauration sera équipé d’une cuisine pour la confection des repas sur place. Le partage des tâches prenant appui sur les recettes à réaliser dans le cadre d’une alimentation saine viendra favoriser la socialisation. Le projet de loi du Pays visant à promouvoir l’effort de solidarité par le don des produits invendus permettra de clore ce cercle vertueux.

La nouvelle mouture de ce projet de construction s’inscrit dans la continuité de ce qui existe par ailleurs dans d’autres continents avec des résultats probants quant à la réinsertion des personnes sans abri. Un cahier des charges précisant l’ensemble de ses modalités a été réalisé, sur la base duquel un partenariat a été initié avec le ministère des Grands Travaux pour le bon déploiement de ce projet.

-o-o-o-o-o-